

En ce mois d'octobre 1878, l'abbé Cézac, qui a en charge l'église de Rennes-le-Château, adresse une sollicitation lors de la délibération du Conseil de Fabrique en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à quelques réparations au presbytère.

L'an mil huit cent soixante dix huit et le six du mois d'octobre, le conseil de fabrique dûment convoqué, s'est réuni, après vêpres, au presbytère lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Césac, Monsieur Tisseyre, président, étant malade.

Etaient présents Jean Tisseyre, maire, Zachary Péchou, Baptiste Cros, François Olive, Maury Joseph.

Monsieur le Curé ayant demandé la parole a prié ces messieurs qu'il avait réuni de lui exposer la situation financière de la fabrique et l'on a procédé à la vérification des comptes.

Jusqu'à cette époque l'église de Rennes n'avait à cause de la modicité de ses revenus, employé que le pétrole pour la lampe du sanctuaire ; mais, pour se conformer aux volontés expresses de Monseigneur la fabrique a décidé qu'à l'avenir on ferait usage d'huile de colza ou d'huile d'olive. Comme cette modification rend indispensable l'achat d'une nouvelle lampe, Monsieur le Curé a été autorisé à faire cette emplette.

M. le Curé a ensuite soumis à la délibération du conseil le devis estimatif des réparations à faire au presbytère. L'urgence de ces réparations ayant été reconnue, le conseil, sur la médiocrité des ressources de son budget, a voté la somme de vingt francs pour les dites réparations et a décidé de recourir au conseil municipal afin de le prier de lui venir en aide pour le reste de la dépense.

En conséquence, M. le Curé a été autorisé à transmettre au conseil municipal une copie de la présente délibération et la séance a été close.

Tous les membres présents ont signé à l'exception de Cros et d'Olive qui ne savaient.

Fait à Rennes les jours, mois et an susdits.

MAURY

TISSEYRE

CEZAC Ptre

PECHOU

L'an mil huit cent soixante dix-huit et le six du mois d'octobre  
le conseil de fabrique dûment convoqué, s'est réuni, après répis,  
au presbytère lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.  
Céas, Monsieur Besseyre, président, étant malade.

Étaient présents Jean Besseyre, maire, Zacharie Béchou, Baptiste Cros  
François Olive, Moury Joseph.

Monsieur le Curé ayant demandé la parole a prié les messieurs qu'il  
avait réunis de lui exposer la situation financière de la fabrique et  
l'on a procédé à la vérification des comptes.

Jusqu'à cette époque l'Eglise de Recumes n'avait, à cause de la  
modicité de ses revenus, employé que le pétrole pour le lampe du  
sanctuaire; mais, pour se conformer aux volontés expresses de Monseigneur  
la fabrique a décidé qu'à l'avenir on ferait usage d'huile de colza ou  
d'huile d'olive. Comme cette modification rend indispensable l'achat  
d'une nouvelle lampe, Monsieur le Curé a été autorisé à faire cette  
emplette.

M. le Curé a ensuite soumis à la délibération du conseil le  
devis estimatif des réparations à faire au presbytère. L'urgence de  
ces réparations ayant été reconnue, le conseil, vu la modicité des  
ressources de son budget, a voté la somme de vingt francs pour les  
dites réparations et a décidé de recourir au conseil municipal  
afin de le prier de lui venir en aide pour le reste de la dépense.  
En conséquence M. le Curé a été autorisé à transmettre au conseil

municipal une copie de la présente délibération et la séance a été close.

Tous les membres présents ont signé à réception de Cros et d'Olive qui ne sont  
pas à Recumes les jours précisés et au susdit.

Moury

Besseyre

J. Céas

Béchou